

Monsieur François POT  
Président de PORELIA  
Route de Châteaulin  
BP 7

Courrier en RAC

**29190 PLEYBEN**

Paris, le 8 octobre 2014

Objet : règlement des contributions interprofessionnelles d'INAPORC

Monsieur le Président,

Nous avons échangé à plusieurs reprises (courriers d'INAPORC du 5 février 2014 et du 16 avril 2014) pour faire un point sur les prises de positions de votre organisation au regard du paiement des contributions interprofessionnelles dues à INAPORC.

Dans votre dernier courrier du 15 mai 2014, vous nous précisiez que votre organisation de producteurs devait tenir son assemblée générale le 13 juin 2014 et qu'à cette occasion vous statueriez sur le maintien ou non de la suspension du versement des contributions interprofessionnelles dues par les éleveurs. A ce jour, nous n'avons eu aucune nouvelle de votre part, et selon les informations informelles qui nous sont remontées, votre organisation a décidé le maintien du non-paiement des contributions interprofessionnelles à l'unanimité de vos membres.

Vous reprochez à l'interprofession nationale porcine INAPORC de ne pas avoir pu imposer l'étiquetage de l'origine des produits issus de la filière (viande de porc et produits de charcuterie). Dans nos courriers précédents, nous vous avons rappelé qu'INAPORC ne disposait pas du pouvoir législatif pour imposer un étiquetage obligatoire, mais que l'interprofession nationale porcine avait multiplié les initiatives pour développer l'étiquetage de l'origine des produits sur des bases volontaires puisque 50 % des produits sont à ce jour étiquetés et ils représentent 65 % des volumes vendus aux consommateurs français. Hormis la FICT, l'ensemble des organisations membres du conseil d'administration d'INAPORC a reconnu la volonté d'INAPORC d'avancer positivement sur ce dossier.

Face à la situation actuelle, votre décision de maintenir la suspension du versement des cotisations interprofessionnelles a interpellé les instances de décision de l'interprofession nationale porcine qui s'est réunie ce jour.

Votre attitude aboutit à une utilisation sélective et opportuniste des mécanismes interprofessionnels. L'interprofession n'est pas un « menu » au sein duquel il serait possible de faire des choix « à la carte ». De tels comportements affectent l'édifice interprofessionnel lui-même en portant atteinte à la solidarité de l'action collective qui en constitue le fondement même.

La force et l'efficacité de l'interprofession reposent sur un ensemble cohérent et intégré d'actions et il n'est pas concevable d'opérer un tri arbitraire des actions conduites sans ruiner l'efficacité même de notre organisation.

.../...

INTERPROFESSION NATIONALE PORCINE

5 rue Lespagnol ■ 75020 PARIS ■ France

Tél. +33 1 44 93 60 00 ■ Fax. +33 1 44 93 60 01 ■ [inaporc@inaporc.asso.fr](mailto:inaporc@inaporc.asso.fr) ■ [www.leporc.com](http://www.leporc.com)

.../...

En partant de ce constat, et étant donné que les contributions interprofessionnelles d'INAPORC n'ont qu'un caractère volontaire, les instances de décisions de l'Interprofession nationale porcine sont parvenues à la conclusion qu'il serait inéquitable que vous puissiez dans le même temps continuer à bénéficier des actions et résultats réalisés grâce à cette même solidarité interprofessionnelle.

Dans ces conditions, votre refus du fonctionnement interprofessionnel conduit logiquement à la suspension à partir du « **1<sup>er</sup> décembre 2014** » de toutes les actions concrètes conduites sous l'égide des accords interprofessionnels d'INAPORC en votre faveur.

Aussi, nous vous informons que sans réponse sous quinzaine visant à préciser que vous ne vous opposez plus aux paiements de l'ensemble des contributions interprofessionnelles, INAPORC enverra un courrier aux 269 éleveurs adhérents à votre structure, pour les informer de la suspension du prélèvement de toutes les contributions interprofessionnelles (Contribution Volontaire amont 0,15 €/porc, Contribution Volontaire Sanitaire 0,01 €/porc et Contribution Volontaire Equarrissage des Eleveurs 0,16 €/porc soit au total 0,32 €/porc) et de fait ces éleveurs ne bénéficieront plus d'aucune des actions collectives initiées par l'interprofession nationale porcine INAPORC.

Il leur appartiendra ou vous appartiendra donc de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer notamment la continuité du service de ramassage des cadavres des animaux morts sur les exploitations. Le Code Rural impose que chaque éleveur doit signer un contrat d'au minimum un an avec une société d'équarrissage. INAPORC via ATM porc assumait cette responsabilité juridique mais au-delà du 1<sup>er</sup> décembre 2014, vos adhérents seront dans l'obligation de l'assurer directement.

Pour votre zone géographique, c'est la société SIFDDA Bretagne qui intervient dont les coordonnées de ses différents sites sont les suivantes :

**Guer** (usine)

Usine des Vaux  
56380 Guer  
T 02 97 22 19 02  
F 02 97 22 19 10

**Plouvara** (usine)

ZI des Iles  
22170 plouvara  
T 02 96 73 97 59  
F 02 96 73 80 63

**Arzano** (collecte)

Pont de Keriago  
29300 Arzano  
T 02 98 71 79 09 (ou 02 98 71 79 22)  
F 02 98 71 78 31

**Morlaix** (collecte)

Kerolzec  
29600 St Martin des Champs  
T 02 98 88 07 66  
F 02 98 88 83 41

.../...

INTERPROFESSION NATIONALE PORCINE

5 rue Lespagnol ■ 75020 PARIS ■ France

Tél. +33 1 44 93 60 00 ■ Fax. +33 144 93 60 01 ■ inaporc@inaporc.asso.fr ■ www.leporc.com

.../...

**St Germain** (collecte)

La Janais

35250 St Germain sur Ille

T 02 99 55 60 60 (ou 02 99 55 20 69 donné par B. Justier)

F 02 99 55 60 04

Afin de préserver les intérêts de vos adhérents et d'assurer une saine concurrence, nous vous communiquons les coordonnées de la deuxième société d'équarrissage qu'INAPORC avait consulté en 2013 lors de la dernière négociation sur les tarifs.

**ATEMAX France** (siège social)

72 av Olivier Messiaen

72000 Le Mans

Tél 02 44 81 50 10

Fax 02 44 81 50 21

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

*en espérant que la réunion l'emportera.*

Le Président d'INAPORC



**Guillaume Roué**

Copie : M. Philippe BIZIEN président CRP Bretagne  
M. Michel BLOC'H président UGPVB

INTERPROFESSION NATIONALE PORCINE

5 rue Lespagnol ■ 75020 PARIS ■ France

Tél. +33 1 44 93 60 00 ■ Fax. +33 1 44 93 60 01 ■ [inaporc@inaporc.asso.fr](mailto:inaporc@inaporc.asso.fr) ■ [www.leporc.com](http://www.leporc.com)